



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conditions d'élevage intensif

Question écrite n° 5710

Texte de la question

M. Paul Christophle attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conditions d'élevage intensif, notamment celles mises en lumière par la récente enquête de l'association L214. Les révélations sur plusieurs élevages porcins en Bretagne soulèvent des inquiétudes quant aux conditions de vie des animaux, en particulier l'absence d'accès au plein air et le non-respect des normes minimales de bien-être animal. Alors que la prise de conscience citoyenne s'intensifie et que de nombreuses voix s'élèvent pour une transition vers des modes de production plus respectueux des animaux et de l'environnement, il apparaît essentiel de prendre des mesures fortes pour encadrer ces pratiques. À ce titre, M. le député souhaite savoir si le Gouvernement envisage l'interdiction de création d'élevages sans accès au plein air, afin de stopper l'extension de ce modèle et de favoriser le développement d'alternatives plus durables au niveau européen. Par ailleurs, il l'interroge sur les mesures prévues pour renforcer les contrôles et garantir une meilleure transparence sur les conditions d'élevage, notamment en matière d'attribution des labels de qualité, afin d'assurer aux consommateurs une information fiable sur l'origine et les conditions de production des produits qu'ils consomment.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophle](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5710

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2362